Image not found or type unknown

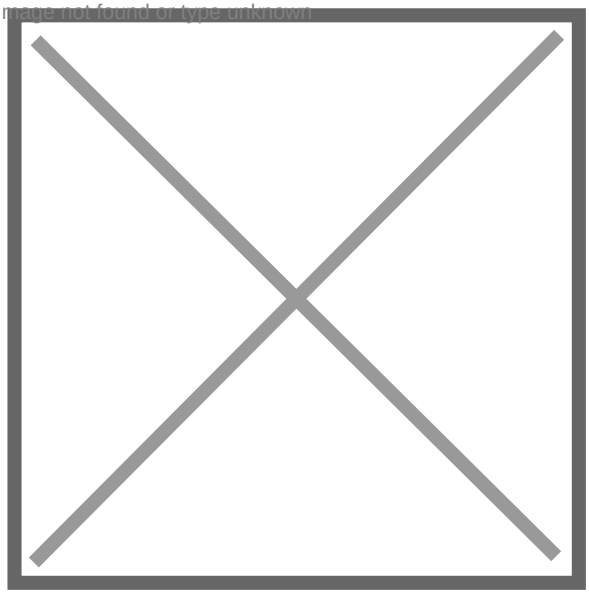

Conseil sur mes droits en tant que mere

Par **MUNIER**, le **10/06/2011** à **08:20**

Bonjour,

pourriez vous me donner des conseils sur les demarches a effectuer contre un psychologue incompetent.

Par **chris_ldv**, le **10/06/2011** à **11:15**

Bonjour,

La réponse à votre question semble élémentaire: vous l'oubliez et vous aller voir un autre psychologue tout simplement.

Cordialement,

Par **MUNIER**, le **10/06/2011** à **12:53**

JE SUIS SEPARE AVEC LE PAPA ET CELUI CI TIENS A CONTINUE LES CONSULTATIONS.
LE SPY MA INFORME QU IL COMPTAIT FAIRE UN COURIER AU SV CONCERNE POUR ENQUETE.

QUE DOIS JE FAIRE ? JE NE TIENS PAS A CE QUE L ON ME RETIRE MA FILLE CAR C

EST MA RAISON DE VIVRE.

Par **katylle**, le **14/06/2011** à **13:10**

Tout d'abord armez-vous de PATIENCE et ne prononcez jamais un mot plus haut que l'autre, restez zen en toutes circonstances
Ensuite vous devez déterminer qui a décidé de l'incompétence du psy, si c'est vous (avec votre entourage), cela n'a aucune valeur.
La seule façon de détruire les écrits d'un psy, c'est de trouver un autre psy qui va contredire ses écrits.
Dans la plupart des cas c'est une partie de ping pong qui annule à chaque visite devant le juge ce que la partie adverse a avancé.
Je sais, c'est idiot, mais ça ne sert qu'à ça !

Il est bien plus important de vous préparer à la visite probable de la personne qui fera une enquête à votre domicile et vous posera mille questions. Ne perdez jamais de vue que ces gens-là se fichent éperdument de votre ressenti mais ne voient que le "bien" de votre enfant. Ce bien est d'abord pécunier, les sentiments passent largement après, nous sommes dans un pays de consommation oui ou non ?

Bonne suite

Par **MUNIER**, le **14/06/2011** à **13:55**

BJ ET MERCI POUR VOTRE REPONSE

DOIS JE PRENDRE UN AVOCAT LE JOUR DE LA CONVOCATION ?

Par **katylle**, le **14/06/2011** à **23:01**

Il est préférable d'avoir un avocat, en effet, pour toute convocation en justice. Pourquoi ? on y parle droit, on y juge droit, on pense droit on respire droit !!! Uniquement pour vous faire comprendre que toute position humaine, de souffrance ou de bonheur, n'a aucun intérêt pour un juge qui même s'il semble d'accord avec vous, jugera par rapport à des lois, décrets, règlements, coutumes, etc... c'est son job ! Aussi vrai que le balayeur ne va pas passer ses journées à taper des rapports administratifs, même s'il est capable, son job, c'est de balayer. Vous vous sentez sans aucun doute capable de vous défendre, parce-que de bonne foi, persuadée que l'amour pour votre fille est supérieur à tout autre argument. Cette position est toute à votre honneur. Mais, ce n'est plus ce qu'on vous demande dans une procédure de justice, ou plutôt c'est insuffisant. Vous êtes rentrée dans un système infernal où celui qui ne manipule pas les mots correctement dans le sens des Lois, est complètement écarté du jeu et se retrouve malheureusement perdant. Sachez encore que les avocats des 2 parties sont généralement en accord et influencent ainsi la décision à votre insu tout en se protégeant et

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

en vous disant que c'est le juge qui décide. Certes ! Mais la décision s'effectue sur une "balance" des arguments de droit ! Si vous n'êtes pas un bon juriste vous ne comprendrez jamais rien à leur façon de faire et risquez bien d'être écoeurée à tout jamais. Vous êtes prévenue. Ne lâchez rien.

Par **MUNIER**, le **15/06/2011** à **08:29**

BJ

MERCI DE ME CONSEILLER SUR L AVOCAT TYPE QUE J AI BESOIN DE PRENDRE ET QUEL SERAIT LES HONORAIRES ?

Par **MUNIER**, le **15/06/2011** à **12:51**

PROBLEME AVEC LA COMPAGNE DE mon ex , qui n a pas d enfant et qui pense tous savoir de l education d une enfant.
je suis une mamam aimante et j ai peur que le crip me cherche des ennuis.
(j ai entendu dire qu il retirait tres facilement les enfants de leurs maman pour les placer dans des centres d accueil)
ce que je ne supporterais pas.

Par **katylle**, le **16/06/2011** à **20:18**

Je ne connais pas tout votre dossier, un avocat, ça ne s'improvise pas, ça se teste. Si vous sentez à la deuxième visite qu'il ne vous indique pas bien les démarches ou qu'il vous positionne gentiment dans votre tord, bref, il y a toute une attitude de ressenti qui dépend de chacun de nous.

Ensuite, il est regrettable d'avoir dans ce pays tant de possibilités de détruire un lien de parenté et ce de façon légale, que vos peurs sont tout à fait justifiées.

Attention, ce qui suit est trés difficile ...
Je pense que si vous êtes victime d'un complot vous devez tomber au fond du gouffre avant d'espérer vous relever.
Sachez que votre fille vous cherchera toujours même s'il vous faut patienter d'interminables années.
Quand à celle qui croit pouvoir vous remplacer, elle peut dire tout ce qu'elle veut, faire tout ce qu'elle veut, elle sera TOUJOURS incapable de vous remplacer auprès de votre fille. Il n'y a pas d'être humain en ce monde qui soit né de plusieurs mères.
Dans tous les cas ne dites jamais non à votre autorité parentale, renseignez-vous bien sur ce qu'est l'autorité parentale et exigez votre part.
Il est trés facile et trés lâche de détruire une personne, mais n'ayez crainte : tout se paie !! un jour ou l'autre.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Pensez à vous, il me semble que vous vous oubliez un peu vous-même. Si vous vous n'allez pas bien, si vos craintes surpassent votre raison, la partie adverses aura tôt fait d'en jouer .
Je comprends parfaitement votre situation et je crois qu'effectivement vous subissez une attaque en direct que peu de gens comprennent exactement. Tout le monde se cache derrière des "Lois" et des "Droits" à n'en plus finir mais personne n'a compris le pouvoir véritable d'être mère QUELLE QUE SOIT CETTE MERE.

Dans tous les cas bon courage, et mettez la priorité à votre santé et votre bonne humeur, c'est ainsi que vous ferez perdre vos adversaires et non pas grâce à un avocat et des Lois écrites par des hommes et limitées.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés